

COMMISSION PARITAIRE DE BRANCHE

mars 2014

SÉANCE DU 20 MARS 2014

ORDRE DU JOUR 1. AVENANT CSMA

**1. NÉGOCIATION
DE L'AVENANT
N° 1 À L'ACCORD
DE BRANCHE,
CONCERNANT LA
MISE EN PLACE DE
LA COUVERTURE
SUPPLÉMENTAIRE
MALADIE DES
ACTIFS (CSMA).**

Les employeurs avaient pris l'engagement de passer leur participation sur la CSMA de 60 % à 65 % (salariés de 40 à 35 %). Ils proposent aujourd'hui de la faire au travers de la baisse exclusive des cotisations salariées (~19 %). Celles des employeurs restent identiques.

Si une baisse des cotisations est toujours bonne à prendre, elle va être vite absorbée par l'impact de la fiscalisation de la part employeurs sur la CSMA décrétée par l'État.

Afin de ne pas figer immédiatement les choses, FO Énergie et Mines a proposé de mettre en place un taux d'appel de cotisation au lieu d'afficher immédiatement une modification du taux de cotisations.

Sur le fond, cela revient au même en matière de baisse de cotisation, mais cela évite de refaire des avenants pour modifier ultérieurement ce taux, l'évolution du taux d'appel restant à la main des partenaires sociaux.

**2. MISE EN ŒUVRE
DE L'ACCORD DE
BRANCHE RELATIF
À L'AIDE AUX FRAIS
D'ÉTUDES (AFE).**

Ramenée à l'ensemble des recettes CSMA, cette baisse des cotisations devrait amener la CSMA à un léger déficit annuel et porte le risque de ne plus pouvoir faire des améliorations de prestations.

Par ailleurs, pour FO Énergie et Mines les évolutions des prestations côté CAMIEG nécessitent de revoir la grille des prestations CSMA, afin de caler les remboursements au plus près des besoins des agents.

**3. AVANCEMENT DU
DOSSIER SUR LA
MÉDECINE-CONSEIL
DE BRANCHE.**

De plus, certaines prestations, liées à la mise en place du panier de soins minimum et à l'encadrement des dépenses de santé, doivent évoluer pour rester dans le cadrage des nouveaux textes réglementaires (loi de modernisation de l'emploi, loi de financement de la Sécu, etc.).

Compte tenu de ces éléments et incertitudes, FO Énergie et Mines demande :

- aux employeurs la tenue de réunions dans les meilleurs délais ;
- d'inscrire dans l'avenant l'engagement d'une clause de revoyure.

FO Énergie et Mines a rappelé sa priorité pour des améliorations des prestations qui restent à conquérir au travers du régime spécial maladie, mais aussi de la CSMA.

2. AIDE AUX FRAIS D'ÉTUDES (AFE)

À la demande des représentants du personnel, les employeurs ont accepté de mettre en discussion les difficultés rencontrées par certains agents pour percevoir l'Aide aux Frais d'Études, notamment pour les années de « Prépa ».

Cette difficulté est particulièrement marquée pour les inactifs. En effet, 160 requêtes sont actuellement en cours à la CNIEG.

Le débat du jour aura permis qu'à l'initiative des employeurs, le Question/Réponse soit mis à jour. Celui-ci précisera que les années de « Prépa », intégrées dans le cursus, permettent de bénéficier du versement de l'AFE.

Les employeurs se sont engagés à solder positivement et dans les meilleurs délais les requêtes en cours.

3. MÉDECINE CONSEIL DE BRANCHE

Depuis de nombreux mois, FO porte ce sujet à l'ordre du jour.

FO attendait de cette CPB qu'elle permette de lancer les travaux qui conduiront à ce que l'ensemble de la médecine-conseil soit pérennisé en la rattachant à la CNIEG. Ainsi la médecine-conseil de Branche et le Statut du Personnel des agents concernés seraient garantis.

Les travaux avaient été bloqués l'année dernière dans l'attente de la réponse du ministère de la Santé. Durant l'été, ces derniers nous ont répondu que nous n'avions qu'à examiner ce problème entre nous...

Début 2014, contre toute attente, les employeurs nous annoncent avoir interrogé le Directeur de la Sécurité Sociale et ne pouvoir conduire aucun travaux dans l'attente de la réponse.

Pour FO, tout le monde doit prendre ses responsabilités, employeurs, ministres, directeurs... Ils ne peuvent pas indéfiniment se renvoyer la balle, et continuer de faire planer un danger sur l'existence de notre médecine-conseil ainsi que sur le Statut du Personnel concerné.

La CPB prévue le 10 avril prochain est annulée par les employeurs, faute de sujets à porter à l'ordre du jour. Les employeurs ayant prévu initialement d'inscrire à l'ordre du jour la négociation sur les frais de déplacement (Pers 793), FO ne peut que se satisfaire du recul des employeurs sur ce sujet.

Pour rappel, la délégation FO est mandatée et est intervenue pour stopper la velléité des employeurs de remise en cause de cette Pers, élément central de nos « acquis ». Pour autant de nombreux sujets auraient pu être inscrits à cette séance, à commencer par le dossier « mobilité », remis sur le devant de la scène par les velléités de licenciements d'ÉON en 2013.

La prochaine CPB devrait donc se réunir le 15 mai 2014, avec à l'ordre du jour : le remboursement des frais de déplacement (Pers 793), les mesures bénévoles « activités sociales "... et nous nous y emploierons la Médecine Conseil.

Contact : Alain André alain.andre@fnem-fo.org